



Tél. : 01. 34. 70. 03. 11
Fax : 01. 30. 34. 27. 68
e-mail :mairie@bernes95.fr

2023- 192

**ARRETE MUNICIPAL
NUMEROTATION :
18 bis rue des écoles**

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28,

VU l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{re} classe,

VU l'arrêté 2022-98 autorisant la division de la parcelle B1128 au 20 rue des écoles ;

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune ;

CONSIDERANT qu'à la suite de la division de la parcelle B1128 pour la création d'un lot à bâtir, le lot 2 ne dispose pas de numérotation ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Il est prescrit la numérotation suivante :

- Le lot 2 de la division de la parcelle B1128 portera le numéro 18 bis rue des écoles.

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Maire de Bernes sur Oise
Monsieur le Chef de la Police Municipale
Monsieur le commandant de la Gendarmerie de Persan
Les services techniques de la Mairie de Bernes sur Oise.
Les Pompiers de Beaumont sur Oise
Madame la Trésorière de L'Isle-Adam

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE BERNES SUR OISE – 95340 VAL D'OISE

Monsieur le Directeur de La Poste de Persan
SIAPBE
Suez
Le service du Cadastre
ERDF-GRDF

***Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte.***

Le 9 novembre 2023

Le Maire,
Olivier ANTY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'O. Anty', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de BERNES-sur-OISE' and 'VAL D'OISE' around a central emblem.

Publié le 10/11/2023